



Appel à la grève pour l'éducation prioritaire

La « refondation » de l'éducation prioritaire se fait dans une logique d'austérité qui hypothèque d'avance les ambitions affichées. Ainsi, la carte des REP et REP+ qui entrera en vigueur à la prochaine rentrée est mise en place à moyens constants alors que la situation sociale se dégrade et que de plus en plus d'écoles, collèges et lycées mériteraient de relever de l'éducation prioritaire. De ce fait, beaucoup d'écoles, collèges et lycées sortent de la politique d'éducation prioritaire alors que leur situation sociale et scolaire ne s'est en rien améliorée, bien au contraire.

Dans l'académie 9 réseaux et 2 lycées professionnels sont exclus de la carte proposée. Pour les établissements « préfigurateurs » on constate déjà que la mise en œuvre du label REP+ n'apporte pas toutes les améliorations promises, en particulier dans le second degré. Depuis plusieurs semaines des écoles et établissements de l'académie, comme ailleurs en France, sont dans l'action pour dénoncer cette situation : écoles Empalot et Littré, collèges Bellefontaine et Badiou, LP Guynemer...

Pour obtenir les moyens nécessaires à l'éducation prioritaire sans que le reste de l'Education n'ait à en pâtir, les syndicats SNES FSU, SNUIPP FSU 31, CGT Education 31, SUD Education 31, suite à l'assemblée générale des établissements en grève le 9 décembre, appellent les personnels des écoles et établissements :

- **à se mettre en grève le mardi 16 décembre et participer à 10h à l'assemblée générale à la fac Jean Jaures (ex Mirail) et à 14h30 à la manifestation Square de Gaulle,**

- **à se rassembler devant le Rectorat le mercredi 17 décembre, jour du Comité Technique Ministériel qui statuera sur la carte des REP, avec demande d'audience à la Rectrice.**

Nous exigeons :

- L'élargissement de la réforme à toutes les écoles, collèges et lycées qui en ont besoin, sur la base de critères sociaux transparents et sans limitation du nombre de réseaux par académie fixé arbitrairement par le ministère.
- Que les moyens soient effectivement donnés en terme de pondération horaire, d'heures postes et de primes pour tous les personnels y compris administratifs et de surveillance, titulaires ou pas.